

En tant que Président de POWNESS, Organisme Tiers Indépendant unipersonnel, je garantis que l'ensemble des missions de vérifications réalisées par mon cabinet, que ce soient les vérifications des rapports extra financiers ou les vérifications des rapports des sociétés à missions, sont conformes aux exigences de la norme ISO/IEC 17029 : 2019 ainsi qu'aux lignes directrices établies par le COFRAC et les textes réglementaires applicables.

Aussi, par cette déclaration, je m'engage à :

- Garantir la conformité, l'objectivité, la compétence et l'impartialité des activités de vérification réalisées par mon cabinet.
- Assumer la responsabilité des avis émis et à en conserver l'autorité.

Cet engagement est supporté à la fois par un Code déontologie réf: FO4 publié sur le site www.powness.fr, ainsi que par un ensemble de bonnes pratiques documentées pour chacun des axes suivants :

1- L'impartialité

- Identification et maîtrise proactive de tout risque de conflit d'intérêt pouvant nuire à l'objectivité des travaux.
- Assurance d'une stricte indépendance vis-à-vis des entités vérifiées en garantissant l'absence de fourniture concomitante de services de conseil ou d'accompagnement opérationnel sur une période de 2 bilans révolus.
- Respect, au sein de mon cabinet, d'une éthique professionnelle rigoureuse, fondée sur l'honnêteté et la transparence.

2- La compétence

- Maintien et développement en continu des compétences techniques, sectorielles et réglementaires du personnel de mon cabinet en lien avec les domaines couverts par la DPEF et les thématiques RSE.
- Vérification du même niveau de compétences et avec le même degré de vigilance, dans le cas de partenariats externes
- Application de méthodes de vérification éprouvées et cohérentes avec les pratiques professionnelles reconnues.

3- La confidentialité

- Protection de l'ensemble des données et documents, qu'ils soient mis à la disposition du cabinet ou émis par le cabinet dans le cadre de ses missions.
- Non divulgation d'information sans le consentement explicite du client, sauf obligations légales ou réglementaires.

4- Amélioration continue

- Analyse régulière des pratiques du cabinet, gestion des éventuelles non-conformités et mise en place d'actions correctives le cas échéant.
- Documentation de l'ensemble des activités et décisions du cabinet, de manière traçable et transparente.

Cet engagement est revu au moins une fois par an afin d'assurer qu'il reste adapté à l'activité de mon cabinet et à l'environnement réglementaire en constante évolution.

La Direction,
Younès JAOUI, Président de POWNESS